



Motif de licenciement si refus d'attribution d'une zone de chalan

Par **imporgal**, le **23/10/2010** à **11:09**

Bonjour,

Je suis actuellement commerciale avec un seul département d'intervention. En janvier prochain, mon employeur va me signifier mes objectifs et éventuellement m'attribuer un département supplémentaire. Si je refuse et que je suis licenciée. S'agira t il d'un licenciement personnel, pour faute ou économique ?

Société de + de 20 salariés, CDI, ancienneté 20 ans, convention collective de négoce et distribution des combustibles, solides, liquides et gazeux, non cadre

Merci de votre réponse

Par **julius**, le **23/10/2010** à **11:20**

Bonjour,

Votre refus peut motiver un licenciement qui sera économique puisqu'il s'agit d'un élément non substantiel de votre contrat de travail , et que votre refus ne pourra être reconnu comme une faute.

Cependant , j'insiste sur le verbe "pouvoir" qui n'oblige en rien l'employeur de prendre cette procédure.